



Projet éolien Sud Vannier

Communes de Belmont - Tornay

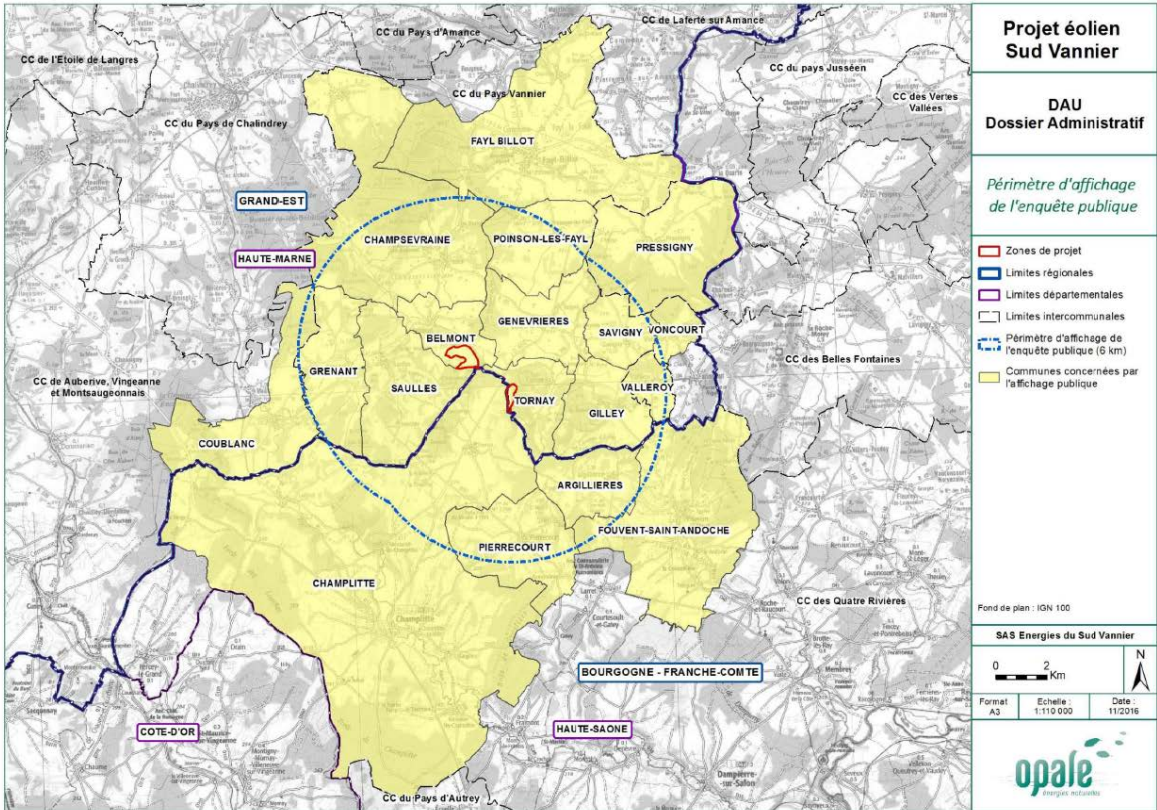
Note de présentation non technique

A l'intention des élus et des citoyens

OBJET DE L'ENQUETE PUBLIQUE

Après avoir mené les études de développement (étude d'impact, paysagère, acoustique, vent...) pour l'implantation d'éoliennes sur le territoire des communes de Belmont et Tornay, la société Energies du Sud Vannier a déposé le 21 décembre 2016 un dossier de Demande d'Autorisation Unique auprès de la Préfecture de Haute-Marne pour la construction et l'exploitation d'un parc de 9 éoliennes. Ces installations sont soumises à autorisation au titre des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement (ICPE).

Après examen préalable des services de l'Etat et avis de la MRAE, le projet est désormais soumis à enquête publique.



La réglementation prévoit tout d'abord que toutes les communes situées dans un rayon de 6 kilomètres autour du projet soient informées de cette enquête. Pour une bonne information de la population, le dossier de Demande d'Autorisation Unique, l'avis de la MRAE relatif au projet ont été transmis à toutes les communes du périmètre

d'enquête sous format numérique. Ces documents sont consultables en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture pendant la durée de l'enquête publique. Les conseillers municipaux et les habitants de ces communes peuvent donc le consulter librement.

La réglementation prévoit également que les conseils municipaux des communes situées dans le rayon de 6 kilomètres formulent un avis sur le projet éolien à travers une délibération.

INFORMATION GENERALE SUR LE PROJET EOLIEN

Les pages suivantes présentent les grandes lignes du projet.

Pour une information complète, les conseillers municipaux et habitants sont invités à se reporter au dossier de Demande d'Autorisation unique.

PRESENTATION DU MAITRE D'OUVRAGE

La société Energies du Sud Vannier est le maître d'ouvrage du projet et l'exploitant du parc éolien.

Cette société appartient au Groupe Envision, groupe actif dans tous les aspects de la transition énergétique mondiale. Afin de développer son activité éolienne en Europe, Envision a racheté la société Velocita Energy Developments Limited ("Velocita"), basée à Londres, dont les objectifs sont de développer, construire, financer et exploiter des parcs éoliens à travers toute l'Europe.

La société Energie Sud Vannier est filiale de Velocita à 100%.

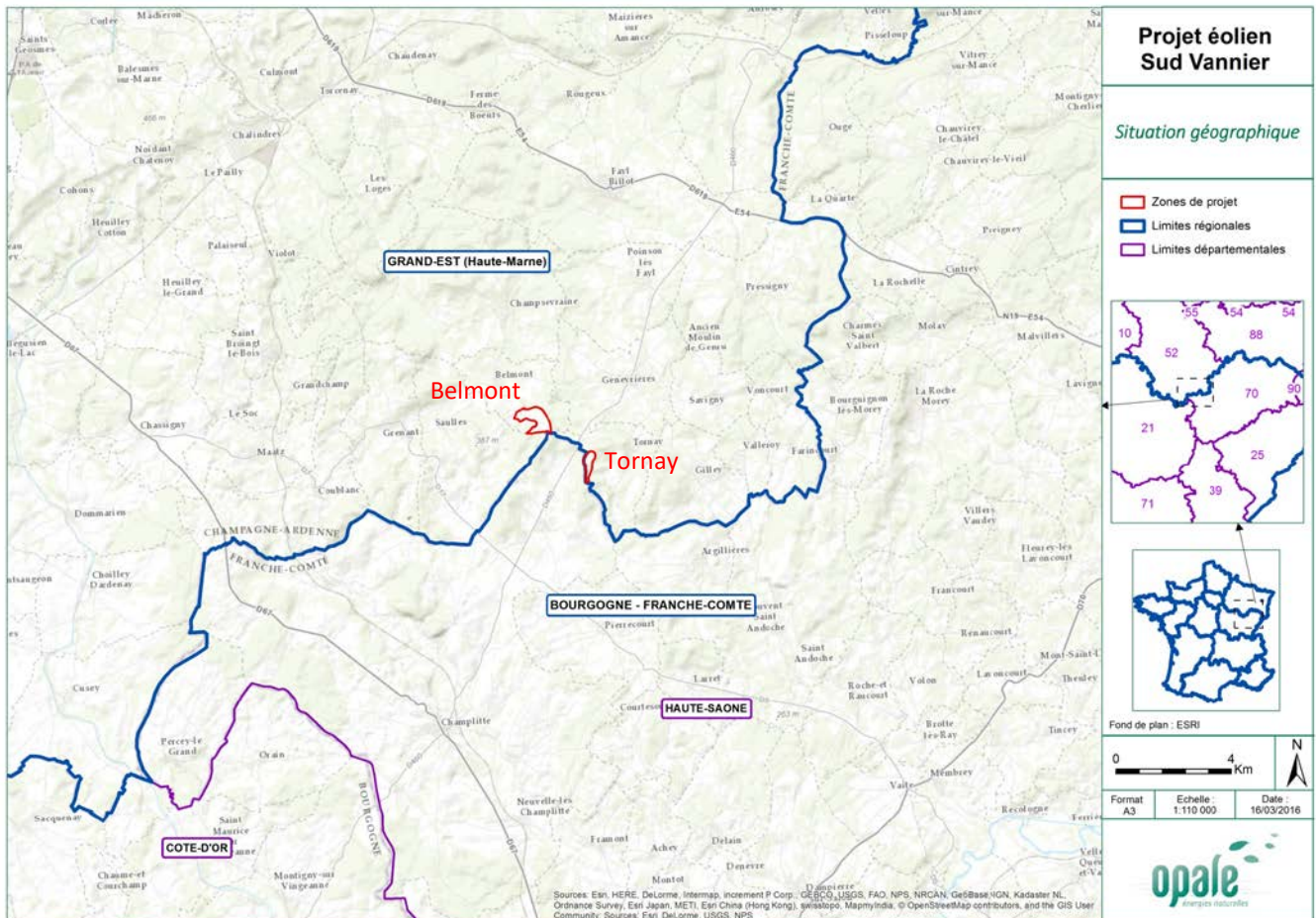
La société de développement Velocita Energies SAS s'appuie sur le bureau d'étude franc-comtois Opale Energies Naturelles, qui s'est chargé du développement du projet éolien Sud Vannier.

Plus au Nord, ce sont également Velocita et Opale qui ont développé le projet éolien Vannier Amance, sur les communes de Fayl-Billot, Pierremont-sur-Amance et Pressigny, ainsi que le projet éolien des Hauts de la Rigotte, sur les communes de la Rochelle, Charmes St Valbert, la Quarte et Molay. Ces deux projets ont été autorisés et pourraient voir leur construction commencer fin 2019.

LOCALISATION

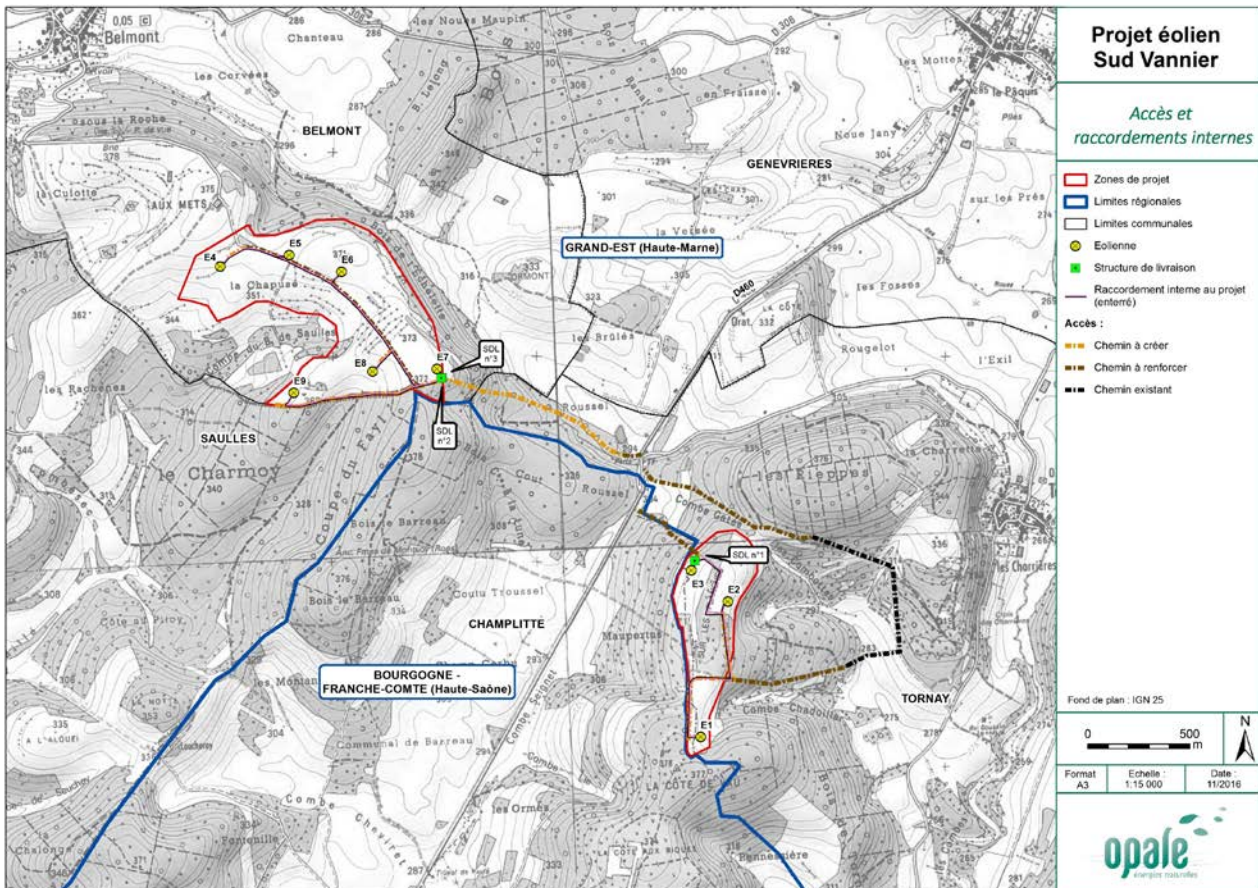
Le projet de parc éolien de Sud Vannier est situé dans le département de la Haute-Marne (région Grand Est), proche de la limite régionale avec la Bourgogne-Franche-Comté. Il s'étend sur le territoire administratif de 2 communes (Belmont et Tornay), appartenant à la Communauté de Communes des Savoir-Faire.

Les communes du projet



LES AMENAGEMENTS DU SITE

- 9 éoliennes en milieu agricole : 6 implantations à Belmont, 3 à Tornay.
- 1 aire de grutage de 25 ares par éolienne : cette surface plane empierrée permet la mise en place de la grue nécessaire au montage de la machine, puis à son entretien pendant toute la durée d'exploitation. Ses dimensions approximatives sont de 35 x 70 mètres.
- 3 structures de livraison de l'électricité (2 installations sur Belmont, et 1 sur Tornay).
- 3km d'accès à créer ou à renforcer pour l'accès final aux éoliennes. Ces accès seront également mis à profit pour l'exploitation agricole et forestière.



LES CHIFFRES DU PROJET



Le parc produira l'équivalent de la consommation électrique annuelle de 30000 personnes.

Soit environ 2 fois la population de la CC des Savoix-Faire.



6.1
m/s

Ou 21km/h.

C'est la **vitesse moyenne du vent** relevé par le mat installé sur site. Une éolienne commence à produire **au-delà de 3m/s**.

57

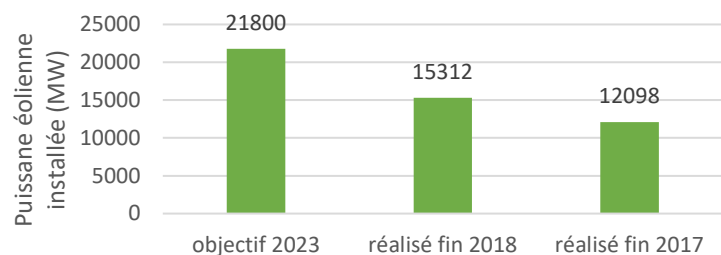
On estime que le parc produira sur 20 ans **57 fois la quantité d'énergie qui aura servi à le construire.**

4.5
mois

C'est le temps nécessaire au parc pour produire une quantité d'énergie équivalente à celle ayant servi à le construire.

Le parc éolien participe à des **objectifs nationaux** établis par les pouvoirs publics concernant le développement de l'énergie éolienne :

A l'échelle nationale
(Programmation pluriannuelle de l'énergie)



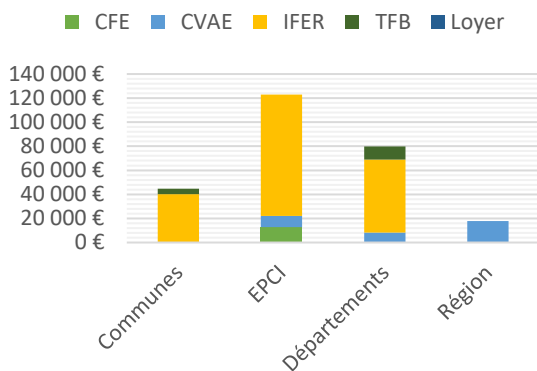
RETOMBÉES ECONOMIQUES

Revenus annuels

Part de Fiscalité revenant au bloc communal
(= communes + communauté de communes) :

170 000 € par an

Répartition de la fiscalité



Economie locale



Les travaux représentent un investissement de 45 M€, dont 10 à 15 % reviennent au lot terrassement / génie civil :

- Chiffre d'affaires potentiel de **4.5 millions d'euros pour les entreprises locales (fourchette basse)**
- Chiffre d'affaires lié à l'hébergement et la restauration des intervenants du chantier



La maintenance et l'exploitation du parc éolien requièrent en moyenne 1 emploi par tranche de 10 MW installée.

Les 9 éoliennes du projet représentent la création de **trois emplois à plein temps.**



MILIEUX PHYSIQUES ET NATURELS

EAUX SUPERFICIELLES ET SOUTERRAINES

Aucun captage AEP ni périmètre de protection de captage ne concerne la zone de projet. Les captages les plus proches sont localisés à plus de 1 000 m au Nord-Ouest sur la commune de Belmont. Du fait de la perméabilité du sous-sol, le projet devra prendre en compte la vulnérabilité des eaux souterraines lors de sa mise en œuvre (mise en place de mesures d'évitement et de réduction lors des phases construction et d'exploitation).

MILIEUX NATURELS INVENTORIES ET PROTEGES

La zone de projet n'interfère avec aucune zone d'inventaire ou de protection des milieux naturels. Les plus proches sont :

- deux ZNIEFF de type I (« Pelouses de Frettes et étang du bief » et « Bois des Rieppes à Tornay ») bordant le secteur Est de la zone étudiée, et la ZINEFF de type I « Pelouses de la chapelle et bois de sous la roche à Belmont », située en limite nord du secteur ouest,
- le site Natura 2000 « Pelouses du sud-est haut-marnais », à environ 4 km à l'ouest de la zone de projet,
- Un site de pelouses géré par le Conservatoire des Espaces Naturels de Franche-Comté, à plus de 4 km à l'Ouest,
- L'Arrêté Préfectoral de Protection de Biotopie (APPB) « Ruisseaux du Paissard et de Poinsetot », à 4,5 km au Nord.

SECURITE ET SANTE PUBLIQUE

DISTANCE AUX HABITATIONS

Conformément à la législation, une distance supérieure à 500 m est respectée entre les éoliennes et les premières habitations. Les centres des villages les plus proches se situent à plus de 1200 m de la première éolienne. La première habitation (Bourg de Belmont) est située à 1 135 m environ de l'éolienne E4 la plus proche.

ACOUSTIQUE

Une modélisation acoustique a permis de définir un gabarit acoustique pour chaque éolienne ainsi qu'un plan de fonctionnement pour la période nocturne permettant d'assurer le respect des seuils réglementaires. Une campagne de mesures acoustiques sera opérée après la mise en service du parc afin de s'assurer de la conformité du site par rapport à la réglementation en vigueur. Des ajustements de ce plan de fonctionnement seront faits si la campagne de mesures en révélait le besoin.

SECURITE

Une étude de dangers a été réalisée. Elle s'appuie sur différents scénarios de risques (chute, projection, effondrement, incendie, etc.), définis sur la base du retour d'expérience de nombreux parcs éoliens. Les mesures de maîtrise de risques mises en place sur l'installation permettent une bonne maîtrise pour chaque phénomène étudié dans l'étude de dangers.

Le projet de parc éolien Sud-Vannier s'inscrit dans l'unité paysagère du « Pays de Bourguignon-lès-Morey », sur une ligne de relief orientée Est/Ouest qui structure l'unité et fait la transition entre le pays de Bourguignon-les-Morey au Sud et le plateau de Fayl-Billot au Nord.

La carte de zone d'influence visuelle¹ du projet montre qu'à l'échelle de l'aire d'étude, les secteurs depuis lesquels le parc éolien est visible s'organisent principalement depuis le plateau de Fayl-Billot au Nord et l'unité paysagère des « Plateaux calcaires de l'Ouest » au Sud. Depuis ces plateaux, les vues sur le projet sont modulées par les ondulations topographiques et les boisements ; la géométrie du parc est lisible et s'appuie sur les reliefs qui structurent la vue. Cette carte est présentée page suivante ; des photomontages² du projet peuvent être consultés dans le document « Volet paysager – Parc éolien Sud Vannier ».

La réflexion sur la définition du site et l'implantation des éoliennes a conduit à reculer le projet du rebord de plateau et des bourgs les plus proches, localisés en pied de coteau (Belmont, Frettes, Tornay) ; depuis les centres de ces villages, la perception est faible, voir nulle, en raison du relief, de la végétation ou du bâti. Les vues dégagées comprenant le parc éolien s'observent depuis les habitations en limite de bourg et depuis les accès ; le recul du projet à ces bourgs (1.5 à 2 km) atténue cependant l'échelle de perception des éoliennes

Le bourg de Genevrières est le plus concerné par les vues sur le projet. Sa localisation au Nord du parc, sur le plateau, induit en effet depuis la périphérie du village (accès compris) la lecture de l'ensemble du projet sur la ligne d'horizon boisée qui cadre les vues vers le Sud. Depuis l'intérieur du village, et en particulier depuis la RD460 qui le traverse du Nord au Sud, le bâti limite cependant les vues aux trois éoliennes de la zone Est.

¹ Carte réalisée par simulation numérique, donnant une indication sur le niveau de visibilité potentielle du projet en chaque point de l'aire d'étude.

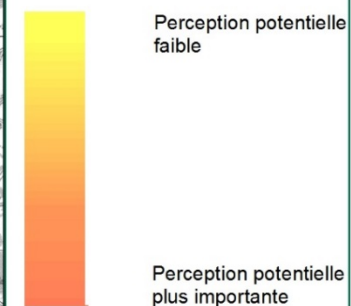
² Modélisation du projet sur une photo réelle, donnant une vision objective et réelle du parc éolien en un point précis.

Projet éolien Sud Vannier

Localisation des photomontages

-  Zones de projet
-  Périmètre d'étude éloigné (15km)
-  Périmètre d'étude rapproché (5km)
-  Limites régionales
-  Limites départementales
-  Zones urbanisées
-  Eoliennes Sud Vannier
-  Photomontages patrimoine
-  Photomontages

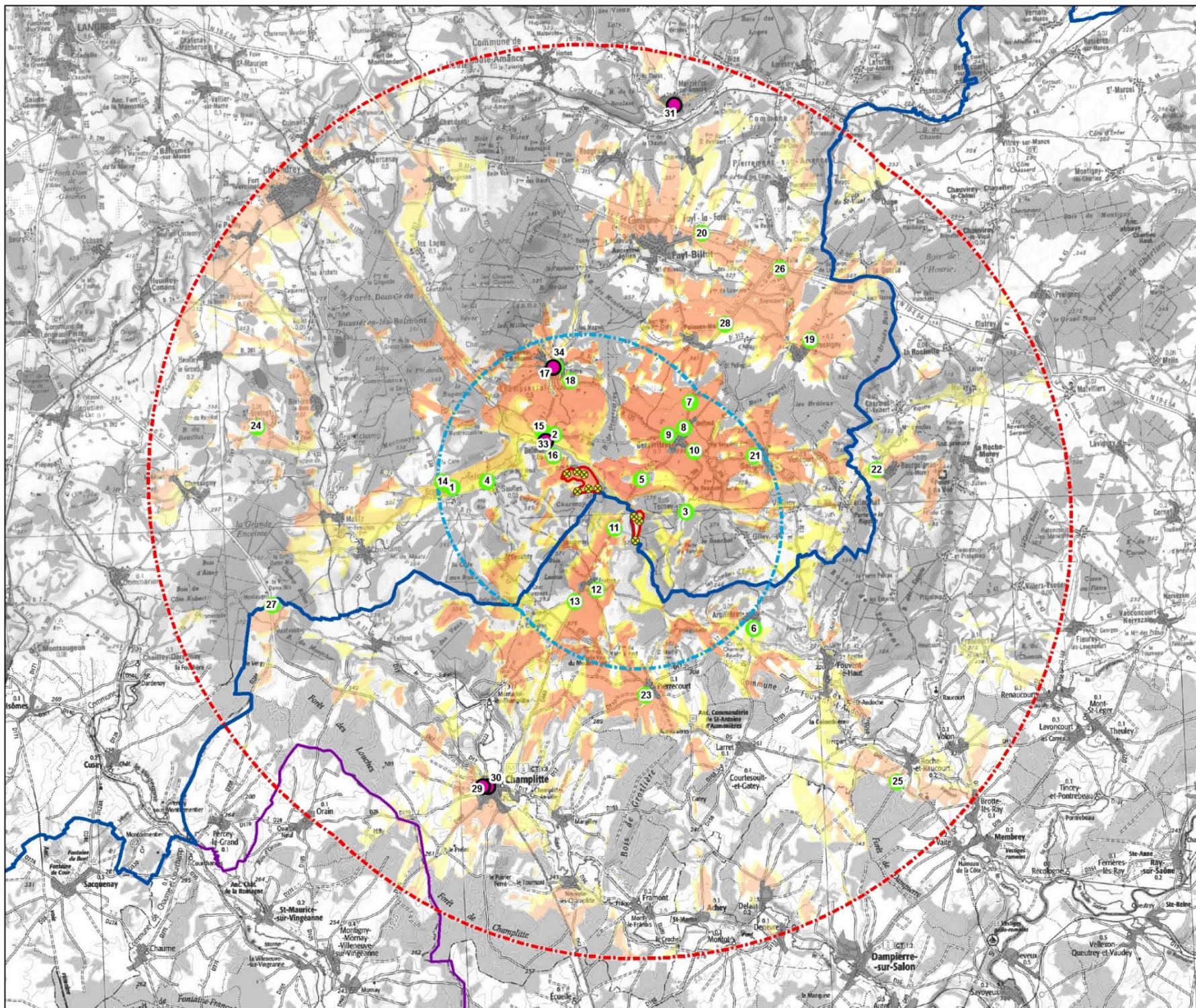
Zone d'influence visuelle



Fond de plan : IGN 100



| | | |
|--------------|------------------------|-------------------|
| Format A3 | Echelle : 1:120 000 | Date : 11/2016 |
|--------------|------------------------|-------------------|



EN SYNTHÈSE

Il y a 10 ans, la future Communauté de Communes des Savoir Faire a commencé à explorer l'énergie éolienne avec le parc de Vannier Amance, sur Fayl-Billot, Pierremont-Sur-Amance et Pressigny. La CC avait fait le choix, déjà, d'être un précurseur en matière d'énergie et de développement durable. Plus à l'Est, ce sont les communes de la Rochelle, Molay, Charmes-Saint-Valbert et La Quarte qui elles aussi entamaient ces mêmes démarches avec le parc des Hauts de la Rigotte. La construction de ces deux parcs devrait commencer en fin d'année 2019.

Le parc éolien du Sud Vannier et ses 9 machines vient parachever ce que la CC avait initié avec Vannier Amance, en assurant aux communes qui l'accueilleront comme à la CC dont elles dépendent un revenu complémentaire et bienvenu.

La zone de projet est située en dehors de tout milieu naturel protégé. Les expertises environnementales menées sur site indiquent que les enjeux sont très limités pour la faune, y compris la faune volante (oiseaux et chauves-souris), la flore et les habitats. Des mesures de suivi et de bridage ont été proposées pour réduire encore cet impact.

Tous les critères de faisabilité techniques sont maîtrisés : le potentiel éolien est bon, les accès à créer sont limités à la desserte interne du site. Les conditions sont également favorables concernant le respect du cadre de vie : les villages sont éloignés de plus de 1200 m, réduisant ainsi les éventuels risques acoustiques.

Ce projet viendra donc récompenser 10 ans de travail des élus du territoire, et bénéficier à tous les habitants du secteur sans que celui-ci ne soit impacté significativement. Surtout, il constituera la réponse d'un territoire aux climatologues et scientifiques, qui alertent chaque semaine sur l'urgence de la transition énergétique : ces éoliennes sont une réponse, à Belmont, à Tornay et dans le territoire de la Communauté de Communes, à ce défi vital pour l'Avenir.